



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00353

Numéro SIREN : 804 509 750

Nom ou dénomination : A.B.S. CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2016 sous le numéro de dépôt 3

**SANS
VALEUR**

LEGALE

OLIVIER ROMAIN
13 RUE ALAIN COLAS
81000 ALBI

OLIVIER ROMAIN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

n-A3
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DÉPÔT DU :
05 JAN. 2016
AU GREFFE

143 353

EURL A.B.S. CONCEPT

173 AVENUE JEAN JAURES
81160 SAINT JUERY

**Rapport du commissaire aux comptes
et du commissaire à la transformation
sur la transformation
de la EURL« ABS CONCEPT»
en SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABS CONCEPT société à responsabilité limitée unipersonnelle, en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 23/11/2015 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Aucune remarque n'est à formuler sur la situation de la société tant au niveau financier qu'au niveau de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, ou de la dernière situation le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons aucune remarque à formuler, sur les différents points ci-dessus sur l'existence, l'appartenance et l'évaluation des éléments constitutifs du patrimoine de la société

Les capitaux propres est au moins égal au montant du capital social à la date De la dernière situation 30/10/2015

Il n'y a aucun avantages particuliers.

Albi le 11/12/2015.

Olivier ROMAIN

Commissaire aux comptes et à la transformation

Olivier ROMAIN
Commissaire aux comptes
13 rue Alain COLAS ALBI